



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 100949

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prise en charge des personnes âgées qui, selon une majorité de nos concitoyens, est aujourd'hui insuffisante dans de nombreux domaines. Alors que le minimum vieillesse est actuellement fixé à 600 euros pour une personne seule, les Français considèrent légitimement que les personnes âgées sont parmi les catégories de notre population qui ont le plus besoin d'aide et nos concitoyens s'inquiètent des situations d'isolement qui frappent un nombre croissant de nos concitoyens. La solitude apparaît bien souvent comme le principal problème des personnes âgées, mais celles-ci sont également confrontées à la maladie et à la dépendance. Compte tenu de cette situation, il le remercie de bien vouloir lui préciser quelles mesures il envisage afin de mieux prendre en compte ce problème.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100949

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7746